# Compte rendu Conseil Municipal du MONTEIL du 20 décembre 2021

Le conseil municipal s'est réuni à 18 heures 30 en présence de tous les membres à l'exception de :

• S. ACHARD, C. DESCHAMPS et T. ARENDS qui ont donné procuration respectivement à R. BARRY, C. PAL et I. HOSTIN

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 23/11/2021.

#### Temps du travail des agents

Suite au protocole d'accord validé par les agents et les élus et après avis favorable du Comité Technique du CDG, le conseil municipal a entériné la mise en place des nouvelles règles concernant le temps de travail et l'organisation du travail sur la base de 1607 h/an, et ce à compter du 01/01/2022.

## Recensement de la population

La Commune va faire l'objet du recensement de sa population à compter de janvier 2022. Pour remplir cette mission, la commune a recruté 2 personnes compte tenu du découpage du territoire en 2 districts.

La limité entre les 2 est la Rue du Stade.

Le secteur Pêchers/Varennes/bois de l'Homme/Durianne sera recensé par Mme Martine PERRIN

Le secteur Bourg/Beaurepaire/Vignoble sera recensé par Mme Catherine BARBUT

Leur tournée débutera le 20 janvier avec notamment la distribution dans la boite aux lettres ou à domicile d'une note pour permettre un maximum de réponses en ligne, vivement recommandé.

Pour les personnes qui ne peuvent pas le faire en ligne, les agents recenseurs proposeront la version papier.

Nous vous remercions par avance de réserver un bon accueil à ces 2 agents et de participer activement au recensement important pour la Commune en privilégiant Internet et en respectant bien les délais qui vous seront indiqués.

#### Subvention exceptionnelle voyage découverte Monteil Ecole des 2 fontaines

Pour soutenir le projet de l'équipe pédagogique de l'école du Monteil, le conseil a décidé de verser une subvention exceptionnelle à hauteur de 12 €/jour/par enfant domicilié au Monteil qui participera à un séjour découverte Montagne, normalement prévu en janvier 2022 si la situation sanitaire le permet.

#### Adhésion dispositif signalement agression

Pour répondre à l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction Publique, la commune a décidé de se tourner vers le CDG43 qui propose de gérer ce dispositif de signalement par voie de convention, mission gratuite pour les collectivités affiliées au CDG.

## Adhésion SDE43 collecte de la RODP Télécom

Le conseil a décidé d'intégrer le service de mutualisation de la collecte, de la gestion et du contrôle de la RODP (Redevance Occupation Domaine Public) Télécom, proposé par le SDE43 (Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire), de fixer les montants de redevance de télécommunication applicables sur son territoire et d'autoriser le SDE43 à collecter, gérer et contrôler en son nom la RODP auprès des différents opérateurs de communications électroniques.

Le « crédit RODP » communal ainsi ouvert sera abondé chaque année et la Commune pourra l'utiliser pour financer des travaux de dissimulation voire même d'éclairage public, d'enfouissement....

## **VŒUX 2022**

Compte tenu de la crise sanitaire et de la propagation du virus COVID, les élus ont décidé avec beaucoup de regret mais sagesse de ne pas organiser la traditionnelle cérémonie des vœux.

De plus, pour limiter les brassages au secrétariat de Mairie faute de pouvoir proposer le télétravail, l'accueil du public sera limité jusqu'à nouvel ordre aux mardis et jeudis matin (de 8 h 30 à 12 h 30)

Pour les demandes d'urbanisme, merci de bien vouloir prendre rdv par mail à l'adresse suivante : <u>lemonteil.urbanisme@orange.fr</u> ou par téléphone au 0471053940.

Le Maire, Christophe PAL